

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	49	56
<b><u>DATE DE LA CONVOCATION</u></b> 01/02/2024		
<b><u>DATE D'AFFICHAGE</u></b> 09 FEV. 2024		
<b><u>DEPOT EN PREFECTURE</u></b> 09 FEV. 2024		
Validation d'un avenant au marché n°2023-02-04 ayant pour objet la fourniture de composteurs et de bio-seaux		

**SEANCE DU 7 FÉVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, M.Frédéric CARRE, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.François ERLEM, M.Francis DUPIRE, Mme Rachel DAVOINE, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, M.Vincent DUSSART, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, M.Bernard BEAUFORT, M.Didier ROGEAU

**Etaient excusé(es)** : M.Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, M.Denis LEFEBVRE, Mme Alexandra LERCH, M.Luc BERTAUX, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Frédéric ROMAIN, Mme Roxane GHYS, M.David BEAUMONT, Mme Anita LEFEBVRE,

**Etaient excusé(es) et remplacé(es)** : M.Georges BROXER, Mme Nathalie MONIER, Mme Catherine MOREL

**Etaient excusé(es) avant donné procuration** : Mme Chantal SCHWARTZ, M.Nicolas RUTER, Mme Françoise DUPUIITS, , Mme Martine LECLERCQ, Mme Valérie COCHEZ, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Zahra GHEZZOU,

## Délibération n°13 -2024

### **Objet : Validation d'un avenant au marché n°2023-02-04 ayant pour objet la fourniture de composteurs et de bio-seaux**

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues,

La communauté de communes du Pays de Mormal a passé un marché avec la société QUADRIA, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la fourniture de composteurs et de bio-seaux.

Il s'agissait du lot 4 d'une consultation référencée 2023-02 ayant pour objet la fourniture de contenants de pré-collecte (bacs roulants, colonnes aériennes et enterrées), de composteurs et de bio-seaux.

Ce lot a été attribué à la société QUADRIA pour un montant maximum de 850 000 € HT par an, soit 3 400 000 € HT pour la durée globale de l'accord-cadre, périodes de reconduction comprises.

Le marché a été notifié le 13/06/2023 et prévoyait notamment la fourniture de composteurs en bois, en deux volumes différents : 600 litres ou 1 000 litres.

Le Titulaire du marché subit toutefois des difficultés d'approvisionnement liées à l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de l'obligation de tri des biodéchets à la source issue de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE.

L'ajout de références supplémentaires, qui correspondent à des composteurs en bois d'un volume de 300 litres et à des composteurs en plastique de 400 litres, 600 litres ou 1 000 litres, permettra d'assurer l'approvisionnement de la Communauté de communes dans de meilleurs délais que ce que le Titulaire est à même de proposer actuellement pour les composteurs en bois.

Il est dès lors proposé au Conseil communautaire

- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer l'avenant au marché qui permettra l'ajout de trois nouvelles références, pour un impact estimé à 6 570 € HT, soit 0.95 % du montant initial du marché.
- D'autoriser le président à signer tout document y afférent.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

**Décide :**

- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer l'avenant au marché qui permettra l'ajout de trois nouvelles références, pour un impact estimé à 6 570 € HT, soit 0.95 % du montant initial du marché.
- D'autoriser le président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré le 7 février 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

**09 FEV. 2024**

**09 FEV. 2024**

Le président  
Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire  
François ERLEM



Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20240207-13\_2024DEL-DE